

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 021-212105019-20240328-D2024\_028-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 28 mars 2024

Délibération du conseil municipal n°2024-028

---

Le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 18 mars 2024

Étaient présents : M. Eric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT - M. Joseph COMPÉRAT – M. Jérémie BARDET — Mme Nicole FILLON – Mme Yvette CHAUCHEFOIN - M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Étaient absents : Mme Sabrina MARKOWIAK - Mme Emilie BLANQUART-BOLLENGIER

Étaient excusés : M. Stéphane ROUX - M. Franck LALIGANT - M. Yves COURTOT – Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

M. Stéphane ROUX à Mme Evelyne GAILLOT

M. Franck LALIGANT à Mme Karine BASSARD

M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages possibles : 11

## **OBJET : CLASSEMENT DE LA PARCELLE ZK 61 DANS LE DOMAINE PUBLIC ET LA VOIRIE COMMUNALE**

Considérant les obligations d'entretien des voies communales ouvertes à la circulation publique ;

Considérant que les investissements sur voie communale sont éligibles à une aide du Conseil Départemental et que la longueur totale de la voirie communale influe sur la dotation globale de fonctionnement ;

Considérant que la parcelle ZK 61 n'a jamais été classée dans la voirie communale, depuis son acquisition en 2018 ;

Vu l'article L141-3 du Code de la voirie routière dispensant d'enquête publique au classement dans la voirie publique communale ;

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 021-212105019-20240328-D2024\_028-DE



**Département de la Côte-d'Or**

**Arrondissement de Beaune**

**Canton d'Arnay-le-Duc**

**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 28 mars 2024

---

Délibération du conseil municipal n°2024-028

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (à l'unanimité) de :**

- 1) Prononcer le classement de la parcelle cadastrée ZK 61 d'une superficie de 3 953 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal et la voirie communale ;
- 2) Retenir l'appellation « Chemin de la Mignereau » ;
- 3) Charger Monsieur le Maire de la mise à jour du tableau de classement de la voirie communale ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Eric PIESVANT



Le Secrétaire de Séance :

M. Yohann MORTIER-JEANNIN

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*